

Qui anime les séances?



Céline BUREAU a travaillé une quinzaine d'années en milieu hospitalier en tant qu'auxiliaire de puériculture, puis dans un service de maternité. Mettant à profit son expérience professionnelle au service de sa passion, elle se forme aux différents types de massage et à l'acupression. Récemment diplômée en massage infantile, elle intervient également avec son entreprise Cocon De Soi, en lien avec l'association française de massage bébés, au domicile des familles.

Le samedi :

Au Multi-accueil « La Ribambelle »
1 Bd du Bois Jacques 44830 BOUAYE



**Vous avez d'autres suggestions
à nous formuler...**

Si vous avez d'autres idées ou envies d'action parentalité, inscrivez-les ci-dessous et déposez la plaquette dans la boîte aux lettres du Pôle Enfance Actions scolaires ou en Mairie.

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Relais Petite Enfance
12 rue de Pornic
44830 BOUAYE
02 51 70 59 99 _ rpe@bouaye.fr



**Le Relais
Petite Enfance
propose aux parents
une pause relaxation
massage avec leur bébé
de moins d'un an**

**INFORMATIONS
PRATIQUES
2023**

Session automne 2023

La relaxation et le massage : quelle utilité pour le bébé, pour les parents?

Les séances sont gratuites.
Elles accueillent 6 bébés maximum

La relaxation aide le bébé à se détendre et à prendre confiance en lui.

Le massage soulage bébé des coliques, des difficultés intestinales, des constipations.

Le massage favorise le sommeil, le bien-être.



Le massage, une autre manière de dire "je t'aime" à son bébé.

La relaxation / massage permet à papa et maman de se détendre, de se poser avec leur bébé et d'échanger avec d'autres parents.

Le massage contribue à l'éveil et au développement du schéma corporel.

Réservation aux 3 séances
RPE : 02 51 70 59 99

Session automne 2023

Les samedis

10h00 / 11h30

- 21 octobre
- 18 novembre
- 9 décembre

Pour quels parents ?

- Les parents habitant Bouaye, Brains, Saint-Aignan de Grand Lieu et Saint-Léger-Les-Vignes. Un quota de participation est appliqué en fonction des communes, si besoin.
- Les parents ayant un enfant âgé de 0 à 1 an maximum.